RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02285
Numéro SIREN : 794 665 422
Nom ou dénomination : ABH

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2018 sous le numéro de dépôt 9153

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CABINET ACR
21 Residence Flandre
59170 Croix

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ABH

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 794 665 422
Numéro Gestion : 2013B02285

Adresse : 101 rue Magenta
59200 Tourcoing

---

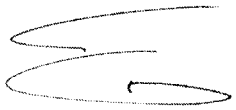
1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Date de l'acte : 01/12/2017
1 - Décision : Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes titulaire et suppléant

---

Ce dépôt reçu au greffe le 23/05/2018 a été enregistré par le greffier soussigné le 12/06/2018 sous le numéro 2018R009153 (2018 19970).

Délivré à Lille Métropole le 12 juin 2018

Le Greffier,



POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME – Le Président

12 JUIN 2018
ABH

E18R00953

Société par actions simplifiée (à associé unique)
au capital de 35.170,00 euros
Siège social : 101 rue Magenta
59200 TOURCOING
794 665 422 RCS Lille Métropole

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1er DECEMBRE 2017

L'an **Deux mil Dix-sept**, le **Premier Décembre**, au siège social,

Monsieur Abdessadk HANANE, demeurant **19 rue de la Pannerie 59170 CROIX,**

Associé unique et seul Président de la Société **ABH**,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Notre Société contrôle désormais une autre société, en raison de l'acquisition d'une filiale contrôlée par la société.

Elle est donc tenue, en application des dispositions de l'article L 227-9-1 du Code de Commerce, de procéder à la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

PREMIERE DECISION

L'associé unique désigne, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022** :

- **Monsieur PRUVOST Joël,**
  382 rue Lucien Moreau 59119 WAZIERS,
  en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

- La **SARL GL COMMISSAIRES ASSOCIES,**
  235 boulevard Clémenceau 59700 MARCQ-EN-BAROEUL,
  en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique,
Abdessadk HANANE